

Distr. générale 30 juin 2023 Français

Original: anglais

Conseil du développement industriel

Cinquante et unième session Vienne, 3-6 juillet 2023 Point 17 de l'ordre du jour provisoire Préparatifs de la vingtième session de la Conférence générale

Préparatifs de la vingtième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent rapport donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale à sa vingtième session, y compris une liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI, organe principal de l'Organisation, se compose des représentantes et représentants de tous les Membres (Art. 7, par. 1, et Art. 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Ses principales fonctions sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, elle tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (Art. 8, par. 2). Sa dernière session ordinaire (la dix-neuvième) s'est tenue à Vienne du 29 novembre au 3 décembre 2021.

II. Informations générales

A. Date et lieu de la Conférence

2. Conformément à la décision GC.19/Dec.18, la vingtième session de la Conférence générale se tiendra à Vienne du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023. Il est prévu que les séances de la Conférence générale se déroulent sous une forme hybride associant participation en présentiel au bâtiment M du Centre international de Vienne et participation en ligne sur la plateforme Interprefy.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.





B. Questions budgétaires

- 3. Les ressources inscrites au programme et aux budgets 2022-2023 de l'ONUDI pour la tenue de la vingtième session de la Conférence se montent à 1 023 300 euros au total. Les prévisions de dépenses correspondantes reposent sur les hypothèses suivantes :
- a) La session durera cinq jours ouvrables et comportera 10 séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes géographiques ;
- b) La session se tiendra selon des modalités hybrides associant participation en présentiel et participation en ligne ;
- c) Des services d'interprétation pour les séances plénières et celles de la grande commission, et la traduction de la documentation d'avant-session seront assurés dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe); et
- d) En application du paragraphe e) de la décision IDB.46/Dec.3 du Conseil, les comptes rendus analytiques écrits seront remplacés par des enregistrements numériques pour la vingtième session de la Conférence.

C. Ordre du jour

- 4. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire. Par ailleurs, l'article 12 du même règlement énonce que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire d'après la liste des questions proposées pour inscription que le Directeur général lui soumet.
- 5. Des annotations indiquant brièvement l'historique de chaque question, la documentation proposée, le fond des problèmes à examiner et toutes décisions antérieures pertinentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation seront publiées à l'issue de la cinquante et unième session du Conseil.
- 6. La liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Conférence et en regard desquelles sont indiqués les textes portant autorisation de leur inscription, figure à l'annexe I du présent document. Un projet de calendrier de travail sera élaboré compte tenu des conclusions de la cinquante et unième session du Conseil.

D. Documentation

7. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence, les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire sont distribués par le Directeur général dans toutes les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

2/7 V.23-11458

III. Organisation des travaux de la Conférence

- 8. Comme le veut la pratique établie aux précédentes sessions de la Conférence générale, un thème général sera défini pour la vingtième session.
- Comme l'a préconisé la Conférence dans sa résolution GC.9/Res.1, un forum sur les questions liées au développement industriel se tiendra dans le cadre de ses sessions. Après l'adoption de la Déclaration de Lima, à la quinzième session de la Conférence, et le succès des quatre dernières sessions, en 2015, 2017, 2019 et 2021, le Forum de l'ONUDI pour un développement industriel inclusif et durable a été incorporé aux séances plénières de la Conférence pour constituer l'élément principal du forum sur les questions liées au développement industriel, complété par la présentation du Rapport sur le développement industriel. À la vingtième session, il est prévu que le Forum pour un développement industriel inclusif et durable se tienne à la deuxième séance plénière et la présentation du Rapport sur le développement industriel à la sixième séance plénière. Les manifestations organisées dans le cadre du forum seront l'occasion, pour les participantes et participants, d'engager un dialogue de haut niveau sur divers aspects du développement industriel, de faire part de leurs vues sur des sujets choisis pour faciliter les débats thématiques et interrégionaux, d'échanger des connaissances, d'établir des partenariats et de concevoir des stratégies pour promouvoir un développement industriel inclusif et durable. Conformément à la résolution GC.9/Res.1, il est proposé d'inscrire ces deux manifestations à l'ordre du jour provisoire de la session au titre du point intitulé « Forum sur les questions liées au développement industriel ».
- 10. Afin de centrer le débat sur les questions essentielles, et conformément à la pratique établie, il est proposé de limiter la durée des interventions du débat général à cinq minutes pour les États Membres et à 10 minutes pour les ministres et les groupes régionaux. Par ailleurs, conformément à la pratique adoptée en 2020 pour le Comité des programmes et des budgets et le Conseil du développement industriel, les délégations de la Conférence générale auront la possibilité de fournir des messages vidéo pré-enregistrés.
- 11. À ses sessions précédentes, la Conférence a créé une grande commission, qu'elle a chargée d'examiner un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil voudra peut-être lui recommander de faire de même à sa vingtième session, sans perdre de vue que la création de commissions ne peut se faire que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 3 ci-dessus). L'examen des points 7 à 23 de l'ordre du jour provisoire serait ainsi renvoyé à la grande commission, le but étant d'élaborer par consensus, à l'issue d'un débat plus poussé, des projets de décision et de résolution destinés à être présentés en séance plénière.
- 12. Les travaux des sessions précédentes ont également été facilités par des consultations informelles d'avant-session organisées sous la direction de la présidence du Conseil. Réunissant des représentantes et représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne, elles ont donné lieu à l'élaboration, à l'intention de la Conférence, d'un rapport contenant des recommandations portant sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur des questions d'organisation.
- 13. Compte tenu de l'expérience passée, le Conseil voudra peut-être proposer que soient rapidement organisées des consultations informelles sous la direction de sa présidence. Afin de faciliter les travaux menés en amont de la Conférence générale dans le cadre de ces consultations, il est fortement recommandé de fixer la date limite pour la soumission des projets de décision et de résolution, comme l'ont fait d'autres organisations avec succès, à trois semaines avant la Conférence.

V.23-11458 3/7

IV. Mesure à prendre par le Conseil

- 14. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant :
 - « Le Conseil du développement industriel :
 - a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.51/28;
 - b) Adopte l'ordre du jour suivant pour la vingtième session de la Conférence générale :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Élection du Bureau.
 - 3. Adoption de l'ordre du jour.
 - 4. Organisation des travaux.
 - 5. Pouvoirs des représentantes et représentants à la Conférence.
 - 6. Élections aux organes :
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
 - 7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités menées par l'Organisation en 2021 et 2022.
 - 8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires.
 - 9. Forum sur les questions liées au développement industriel.
 - 10. Questions financières:
 - a) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2024-2025 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2024-2025 ;
 - d) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
 - e) Règlement financier (si nécessaire).
 - 11. Programme et budgets 2024-2025.
 - 12. Examen du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 : actualisation à mi-parcours.
 - 13. Réforme du système des Nations Unies pour le développement.
 - 14. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 - 15. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 - 16. Réforme du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.
 - 17. Stratégies régionales de l'ONUDI:
 - a) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Afrique ;
 - b) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Asie et le Pacifique ;

4/7 V.23-11458

- c) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- d) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Europe et l'Asie centrale.
- 18. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation numérique, à l'innovation et à l'intelligence artificielle :
 - a) Cadre stratégique de l'ONUDI pour la transformation numérique, l'intelligence artificielle et la quatrième révolution industrielle.
- 19. Activités de l'ONUDI relatives à l'environnement, à l'énergie et à l'économie circulaire.
- 20. Activités de l'ONUDI relatives à la transformation structurelle et aux compétences sectorielles :
 - a) Activités de l'ONUDI relatives à l'agrobusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.
- 21. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés.
- Questions relatives au personnel et Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
- 23. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
- 24. Date et lieu de la vingt et unième session.
- 25. Clôture de la session.
- c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la vingtième session de la Conférence générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire);
- d) Recommande à la Conférence de renvoyer l'examen des points 7 à 23de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence ;
- e) Recommande également que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, la présidence de la cinquante et unième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles d'avant-session pour préparer la vingtième session de la Conférence ;
- f) Prie instamment les États Membres de soumettre aux consultations informelles les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent avant le 6 novembre 2023. »

V.23-11458 5/7

Annexe I

Questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire¹

Conférence générale, vingtième session (27 novembre-1^{er} décembre 2023)

		Texte portant autorisation
1.	Ouverture de la session.	Règlement intérieur, art. 34
2.	Élection du Bureau.	Règlement intérieur, art. 35
3.	Adoption de l'ordre du jour.	Règlement intérieur, art. 17
4.	Organisation des travaux.	Règlement intérieur, art. 44 à 47
5.	Pouvoirs des représentantes et représentants à la Conférence.	Règlement intérieur, art. 28
6.	Élections aux organes :	Règlement intérieur, art. 102
	a) Conseil du développement industriel;	Acte constitutif, Art. 9, par. 1
	b) Comité des programmes et des budgets.	Acte constitutif, Art. 10, par. 1
7.	Rapports annuels du Directeur général sur les activités menées par l'Organisation en 2021 et 2022.	Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. b)
8.	Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses cinquante et cinquante et unième sessions ordinaires.	Acte constitutif, Art. 8, par. 3, al. b) Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. c)
9.	Forum sur les questions liées au développement industriel.	GC.9/Res.1 IDB.44/Dec.9, par. e), al. iii)
10.	Questions financières :	
	a) Barème des quotes-parts des États Membres ;	Acte constitutif, Art. 15 Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. k)
	b) Situation financière de l'ONUDI;	Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. l) IDB.27/Dec.2, par. e)
	c) Fonds de roulement ;	Règlement financier, art. 5.4
	d) Nomination d'un commissaire aux comptes ;	Règlement financier, art. 11.1
	e) Règlement financier (si nécessaire).	Règlement financier, art. 12.2
11.	Programme et budgets 2024-2025.	Acte constitutif, Art. 8, par. 3, al. c) et Art. 14 Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. i)
12.	Examen du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 : actualisation à mi-parcours.	GC.2/Dec.23, GC.6/Dec.10 GC.13/Res.3, GC.14/Dec.18 GC.16/Res.1 GC.17/Res.1 IDB.44/Dec.10
13.	Réforme du système des Nations Unies pour le développement.	IDB.46/Dec.12, par. f)

¹ Liste susceptible d'être mise à jour compte tenu des textes portant autorisation qu'adoptera le Conseil à sa quarante-neuvième session.

6/7 V.23-11458

		Texte portant autorisation
4.	L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	GC.16/Res.3, GC.17/Res.3, GC.18/Res.2, GC.19/Res.1
5.	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.	GC.15/Res.1 GC.16/Res.2
6.	Réforme du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.	Question proposée par le Directeur général [règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. b)]
7.	 Stratégies régionales de l'ONUDI : a) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Afrique b) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Asie et le Pacifique c) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Amérique latine et les Caraïbes d) Stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Europe 	Question proposée par le Directeur général [règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. b)]
8.	et l'Asie centrale Activités de l'ONUDI relatives à la transformation numérique, à l'innovation et à l'intelligence artificielle :	Question proposée par le Directeur général [règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. b)]
	a) Cadre stratégique de l'ONUDI pour la transformation numérique, l'intelligence artificielle et la quatrième révolution industrielle.	
9.	Activités de l'ONUDI relatives à l'environnement, à l'énergie et à l'économie circulaire.	GC.18/Res.7, GC.19/Res.2, IDB.50/Dec.5, IDB.51/Dec.XX
20.	Activités de l'ONUDI relatives à la transformation structurelle et aux compétences sectorielles : a) Activités de l'ONUDI relatives à l'agrobusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.	Question proposée par le Directeur général [règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. b)]
1.	Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés.	GC.19/Res.3
22.	Questions relatives au personnel et Comité des pensions du personnel de l'ONUDI	Statut du personnel, art. 13.2 Point abordé dans le document IDB.45/17GC.1/Dec.37 IDB.44/Dec.13
23.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.	GC.1/Dec.41, annexe
24.	Date et lieu de la vingt et unième session.	Règlement intérieur, art. 13, par. 1, al. s)
25.	Clôture de la session.	

V.23-11458 **7/7**